

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon le règlement

1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Dénomination commerciale: **FORTISSIMO Insect-Spray**

Date d'établissement: **14.9.2017** · Date de révision: **19.5.2020** · Version: **2**

RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Dénomination commerciale

FORTISSIMO Insect-Spray



chemius.net/1hS7b

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

L'insecticide destiné à la destruction des insectes volant ou rampants (blattes, fourmis, punaises des lits et mouches). Destiné à une utilisation générale et professionnelle.

Utilisations déconseillées

Utiliser conformément au mode d'emploi du produit. Toute autre utilisation est interdite.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Importateur/fournisseur

SINTAGRO AG

Adresse: Chasseralstrasse 1-3, 4900 Langenthal, Switzerland

Tel: 062 398 57 57

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Consulter immédiatement avec le Centre suisse d'information toxicologique.

Appelez 145.

062 398 57 57

RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Eye Dam. 1; H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Aquatic Acute 1; H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1; H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

2.2.1. Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]



Mention d'avertissement: **Danger**

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH208 Contient du (de la) Perméthrine (ISO). Peut produire une réaction allergique.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 Le contenu/récipient doit être apporté au point de vente ou remis à un centre de collecte pour déchets spéciaux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon le règlement

1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Dénomination commerciale: **FORTISSIMO Insect-Spray**

Date d'établissement: **14.9.2017** · Date de révision: **19.5.2020** · Version: **2**

2.2.2. Contient:

Alcools C12-C14, éthoxylés
Alcools, C12-C15 ramifiés et linéaires, éthoxylés

2.2.3. Dispositions particulières:

Danger spécifique inconnu ou non anticipé.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée.

RUBRIQUE 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Pour les mélanges voir 3.2.

3.2. Mélanges

Nom	CAS EC Index	%	Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Limites de concentrations spécifiques	Numéro d'enregistrement REACH
Alcools C12-C14, éthoxylés	68439-50-9 - -	1-2,5	Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 3; H412		-
Alcools, insaturés en C16-18 et en C18, éthoxylés	68920-66-1 - -	1-2,5	Skin Irrit. 2; H315 Aquatic Chronic 2; H411		-
butoxyde de pipéronyle	51-03-6 200-076-7 -	1,206	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410		-
Alcools, C12-C15 ramifiés et linéaires, éthoxylés	106232-83-1 - -	0,3-1,5	Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400		-
Polyéthylèneglycol	25322-68-3 - -	0,1-1	non classé		-
Perméthrine (ISO)	52645-53-1 258-067-9 613-058-00-2	0,402	Acute Tox. 4; H302 Skin Sens. 1; H317 Acute Tox. 4; H332 Aquatic Acute 1; H400 [M=1.000] Aquatic Chronic 1; H410 [M=1.000]		-
tétraméthrine (ISO)	7696-12-0 231-711-6 607-727-00-8	0,067	Acute Tox. 4; H302 Carc. 2; H351 STOT SE 2; H371 (système nerveux) (inhalation) Aquatic Acute 1; H400 [M=100] Aquatic Chronic 1; H410 [M=100]		-

RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des mesures de premiers secours

Notes générales

Ne donnez rien à manger ou à boire à l'accidenté inconscient. Mettez l'accidenté sur le côté et libérez ses voies respiratoires.

Après inhalation

Sortez l'accidenté à l'air frais – quittez la région intoxiquée. Si des symptômes apparaissent, consultez un médecin.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon le règlement

1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Dénomination commerciale: **FORTISSIMO Insect-Spray**

Date d'établissement: **14.9.2017** · Date de révision: **19.5.2020** · Version: **2**

Après contact cutané

Enlevez les vêtements et les chaussures pollués. Rincez les parties du corps qui étaient en contact avec la formule avec beaucoup d'eau et avec du savon. Si des symptômes apparaissent, consultez un médecin.

Après contact oculaire

Rincer immédiatement les yeux ouverts à grande eau (au moins pendant 10 minutes), même sous les paupières. Recourir à une assistance médicale.

Après ingestion

Ne pas inciter de vomissement ! Rincez la bouche avec de l'eau ! Il faut aller consulter un médecin en cas de doute ou au cas où les symptômes apparaissent. Montrez le certificat de sécurité et l'étiquette au médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation

Une exposition excessive aux fumées ou aux vapeurs peut causer l'irritation des voies respiratoires.

En contact avec la peau

Le contact avec la peau peut causer une sensibilité.

En contact avec les yeux

Malaise ou douleur, clignement, larmoiement et rougeurs excessifs, gonflement de la conjonctive.

Ingestion

Le produit entraîne des nausées/des vomissements et la diarrhée.

Dans des cas graves peut provoquer l'hyperactivité, les convulsions, la paralysie et l'arrêt respiratoire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone, extincteur à poudre, extincteur à eau pulvérisée, mousse résistant à l'alcool.

Agents d'extinction inappropriés

Eau pulvérisée directe.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Des évaporations/des gaz nocifs peuvent se dégager pendant le réchauffement.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection

Refroidissez les récipients qui ne sont pas en flamme avec de l'eau et les éloigner de la région de l'incendie si possible.

Équipement de protection pour les sapeurs-pompiers

Les pompiers doivent porter des vêtements de protection appropriés (dont casque, bottes de sécurité et gants) (EN 469) et un appareil respiratoire isolant (ARI) avec masque complet (EN 137).

Informations supplémentaires

L'eau usée contaminée utilisée pour l'extinction doit être collectée et éliminée conformément à la réglementation ; elle ne doit pas pénétrer dans le système d'égouts.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon le règlement

1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Dénomination commerciale: **FORTISSIMO Insect-Spray**

Date d'établissement: **14.9.2017** · Date de révision: **19.5.2020** · Version: **2**

RUBRIQUE 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipements de protection

Portez l'équipement de protection personnel (chapitre 8).

Mesures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate.

6.1.2. Pour les secouristes

-

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher les fuites dans l'eau/la fosse septique/la canalisation ou sur le sol perméable avec les retenues appropriées. En cas d'émission importante dans les eaux ou sur le sol perméable, avertir les autorités responsables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1. Pour le confinement

-

6.3.2. Pour le nettoyage

Absorber le produit (avec un matériau inerte), le mettre dans un récipient approprié et le laisser dans le collecteur des déchets autorisé. Rincer les résidus avec beaucoup d'eau après le nettoyage.

6.3.3. Autres informations

-

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir aussi les sections 8 et 13.

RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

7.1.1. Mesures de protection

Mesures destinées à prévenir les incendies

Assurer une bonne ventilation.

Mesures destinées à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

-

Mesures de protection de l'environnement

-

7.1.2. Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Prenez soin de votre hygiène personnelle (lavage des mains avant la pause et à la fin du travail). Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant le travail. Évitez le contact avec la peau et les yeux. N'inhalez pas les évaporations/fumées. Assurer une bonne ventilation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

7.2.1. Mesures techniques et conditions de stockage

Gardez dans un endroit froid et bien ventilé. Garder loin de la nourriture, des boissons et de la nourriture pour les animaux. Tenir hors de portée des enfants.

7.2.2. Matériaux d'emballage

-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon le règlement 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Dénomination commerciale: **FORTISSIMO Insect-Spray**

Date d'établissement: **14.9.2017** · Date de révision: **19.5.2020** · Version: **2**

7.2.3. Exigences relatives à l'espace de stockage et aux récipients

Conserver dans des récipients proprement étiquetés.

7.2.4. Classe de stockage

-

7.2.5. Informations supplémentaires sur les conditions de stockage

-

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations

Insecticide. Utiliser uniquement conformément aux instructions.

Solutions spécifiques à un secteur industriel

-

RUBRIQUE 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nom (CAS)	Valeurs limites		Court terme	Notions	Les valeurs limites biologiques
	ml/m ³ (ppm)	mg/m ³	ml/m ³ mg/m ³ (ppm)		
Polyethylenglykole (PEG) (mittlere Molmasse 200–600) (25322-68-3)		1000			

8.1.2. Informations sur les procédures de suivi

NF EN 482+A1 Novembre 2015 Exposition sur les lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des procédures de mesure des agents chimiques. NF EN 689:2018 Exposition sur les lieux de travail - Mesurage de l'exposition par inhalation d'agents chimiques - Stratégie pour vérifier la conformité à des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.1.3. Valeurs DNEL/DMEL

Aucune donnée.

8.1.4. Valeurs PNEC

Aucune donnée.

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Mesures destinées à éviter l'exposition à la substance ou au mélange au cours des utilisations identifiées

Prenez soin de l'hygiène personnelle – lavez-vous les mains avant la pause et à la fin du travail.

Mesures techniques destinées à éviter l'exposition

Prenez soin de la bonne ventilation et de l'évacuation locale des vapeurs aux endroits avec une concentration élevée.

8.2.2. Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection avec la protection de côté (EN 166).

Protection des mains

Gants de protection (EN 374).

Matériaux appropriés

Matériel	Épaisseur	Temps de pénétration	Notes
caoutchouc naturel		480 min	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon le règlement

1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Dénomination commerciale: **FORTISSIMO Insect-Spray**

Date d'établissement: **14.9.2017** · Date de révision: **19.5.2020** · Version: **2**

Protection de la peau

Vêtement de protection en coton et chaussures qui couvrent tout le pied (EN ISO 13688, EN ISO 20345).

Protection respiratoire

En cas de haute concentration des vapeurs/aérosols dans l'air, utilisez le masque avec le filtre combiné FFP2.

Dangers thermiques

-

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Mesures techniques destinées à éviter l'exposition

Empêcher le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

-	État physique:	liquide
-	Couleur:	blanc
-	Odeur:	spécifique

Données nécessaires pour la santé des employés, la sécurité et l'environnement

-	pH	Aucune donnée.
-	Point de fusion/point de congélation	Aucune donnée.
-	Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> 290 °C
-	Point d'éclair	> 120 °C
-	Taux d'évaporation	Aucune donnée.
-	Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée.
-	Limites d'explosibilité	Aucune donnée.
-	Pression de vapeur	Aucune donnée.
-	Densité de vapeur	Aucune donnée.
-	Densité	densité: 1 g/cm ³
-	Solubilité	Aucune donnée.
-	Coefficient de partage	Aucune donnée.
-	Auto-inflammabilité	Aucune donnée.
-	Température de décomposition	Aucune donnée.
-	Viscosité	Aucune donnée.
-	Propriétés explosives	Aucune donnée.
-	Pouvoir comburant	Aucune donnée.
-	Caractéristiques des particules	Aucune donnée.

9.2. Autres informations

-	Notions:	Tension de vapeur (perméthrine) : 0,749 mPa à 25°C.
---	-----------------	---

RUBRIQUE 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions de transport et de stockage recommandées.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon le règlement

1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Dénomination commerciale: **FORTISSIMO Insect-Spray**

Date d'établissement: **14.9.2017** · Date de révision: **19.5.2020** · Version: **2**

10.2. Stabilité chimique

Stable à l'usage normal et si le mode d'emploi/conduite/stockage est respecté.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

-

10.4. Conditions à éviter

A protéger de la chaleur, des rayons directs du soleil, des flammes et des étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Les gaz qui nuisent à la santé se dégagent pendant la combustion/l'explosion.

RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

(a) Toxicité aiguë

Nom	Type d'exposition	Type	Espèce	Temps	Valeur	méthode	Notes
Alcools C12-C14, éthoxylés (68439-50-9)	par voie orale	LD ₅₀	rat		2000 mg/kg		
Alcools C12-C14, éthoxylés (68439-50-9)	par voie cutanée (peau)	LD ₅₀	lapin		2000 mg/kg		
butoxyde de pipéronyle (51-03-6)	par voie orale	LD ₅₀	rat		4570 mg/kg		
butoxyde de pipéronyle (51-03-6)	par voie cutanée (peau)	LD ₅₀	lapin		> 2000 mg/kg		
butoxyde de pipéronyle (51-03-6)	par inhalation	LC ₅₀	rat	4 h	> 5,9 mg/m ³		
Alcools, C12-C15 ramifiés et linéaires, éthoxylés (106232-83-1)	par voie orale	LD ₅₀	rat		2000 mg/kg		
Alcools, C12-C15 ramifiés et linéaires, éthoxylés (106232-83-1)	par voie cutanée (peau)	LD ₅₀	lapin		> 2000 mg/kg		
Perméthrine (ISO) (52645-53-1)	par voie orale	LD ₅₀	rat		> 2000 mg/kg		
Perméthrine (ISO) (52645-53-1)	par voie cutanée (peau)	LD ₅₀	rat		> 2000 mg/kg		
Perméthrine (ISO) (52645-53-1)	par inhalation	LC ₅₀	rat	4 h	> 0,45 mg/l		
tétraméthrine (ISO) (7696-12-0)	par voie orale	LD ₅₀	rat		> 2000 mg/kg		
tétraméthrine (ISO) (7696-12-0)	par voie cutanée (peau)	LD ₅₀	rat		> 2000 mg/kg		
tétraméthrine (ISO) (7696-12-0)	par inhalation	LC ₅₀	rat	4 h	> 5,63 mg/m ³		

(b) Corrosion cutanée/irritation cutanée

Aucune donnée.

(c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Informations complémentaires: Provoque des lésions oculaires graves.

(d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Informations complémentaires: Peut provoquer une allergie cutanée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon le règlement 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Dénomination commerciale: **FORTISSIMO Insect-Spray**

Date d'établissement: **14.9.2017** · Date de révision: **19.5.2020** · Version: **2**

(e) Effets mutagènes

Aucune donnée.

(f) Cancérogenité

Aucune donnée.

(g) Toxicité pour la reproduction

Aucune donnée.

Résumé de l'évaluation des propriétés CMR

Aucune donnée.

(h) Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Informations complémentaires: Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

(i) Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Aucune donnée.

(j) Danger par aspiration

Aucune donnée.

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée.

11.2.2. Autres informations

Aucune donnée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon le règlement

1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Dénomination commerciale: **FORTISSIMO Insect-Spray**

Date d'établissement: **14.9.2017** · Date de révision: **19.5.2020** · Version: **2**

RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

12.1.1. Toxicité aiguë

Pour les ingrédients

Composant (CAS)	Type	Valeur	Temps d'exposition	Espèce	Organisme	Méthode	Notes
Alcools C12-C14, éthoxylés (68439-50-9)	LC ₅₀	> 1 mg/L	96 h	poisson			
	EC ₅₀	140 mg/L		bactéries			
	EC ₁₀	0,1 – 1 mg/L	72 h	algues			
	EC ₅₀	> 1 mg/L	72 h	algues			
	EC ₅₀	> 1 mg/L	48 h	crustacés	<i>Daphnia</i>		
butoxyde de pipéronyle (51-03-6)	LC ₅₀	3,94 mg/L	96 h	poisson	<i>Cyprinodon variegatus</i>		
	EC ₅₀	0,51 mg/L	48 h	poissons cartilagineux	<i>Daphnia magna</i>		
	LC ₅₀	2,09 mg/L	72 h	algues	<i>Scenedesmus subspicatus</i>		
Alcools, C12-C15 ramifiés et linéaires, éthoxylés (106232-83-1)	LC ₅₀	0,1 – 1 mg/L	96 h	poisson			
	EC ₅₀	140 mg/L		bactéries			
	EC ₅₀	0,1 – 1 mg/L	72 h	algues			
	EC ₅₀	0,1 – 1 mg/L	48 h	crustacés	<i>Daphnia</i>		
Perméthrine (ISO) (52645-53-1)	LC ₅₀	0,145 mg/L	96 h	poisson	<i>Cyprinus carpio</i>		
	LC ₅₀	8,9 µg/l	96 h	poisson	<i>Poecilia reticulata</i>		
	EC ₅₀	0,02 mg/L	24 h	crustacés	<i>Daphnia magna</i>		
	EC ₅₀	> 0,022 mg/L	72 h	algues	<i>Scenedesmus subspicatus</i>		
	EC ₅₀	> 1000 mg/L	3 h	bactéries	Boue activée		
tétraméthrine (ISO) (7696-12-0)	LC ₅₀	0,033 mg/L	96 h	poisson	<i>Brachydanio rerio</i>		
	EC ₅₀	0,47 mg/L	48 h	poissons cartilagineux	<i>Daphnia magna</i>		
	LC ₅₀	> 1,36 mg/L	72 h	algues	<i>Scenedesmus subspicatus</i>		

12.1.2. Toxicité chronique

Aucune donnée.

12.2. Persistance et dégradabilité

12.2.1. Dégradation abiotique, Élimination physique et photochimique

Aucune donnée.

12.2.2. Biodégradation

Aucune donnée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon le règlement

1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Dénomination commerciale: **FORTISSIMO Insect-Spray**

Date d'établissement: **14.9.2017** · Date de révision: **19.5.2020** · Version: **2**

12.3. Potentiel de bioaccumulation

12.3.1. Coefficient de partage

Aucune donnée.

12.3.2. Facteur de bioconcentration

Aucune donnée.

12.4. Mobilité dans le sol

12.4.1. Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement

Aucune donnée.

12.4.2. Tension superficielle

Aucune donnée.

12.4.3. Adsorption / désorption

Aucune donnée.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

L'évaluation n'est pas faite.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée.

12.7. Informations supplémentaires

Pour le produit

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Ne pas permettre le déversement dans les nappes phréatiques, dans les cours d'eau ou dans la canalisation.

Classe de pollution des eaux (WGK) 3 (auto-classement), très dangereux pour l'eau.

RUBRIQUE 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Procédé de destruction du produit ou des résidus

Ne pas jeter avec les ordures ménagères. Prévenir tous déversements ou fuites dans les égouts/la canalisation. Élimination conformément aux prescriptions légales : laissez dans le collecteur/déménageur/processeur autorisé des déchets dangereux.

Procédé de traitement des emballages usagés

Nettoyer l'emballage avec de l'eau et éventuellement avec du savon. L'emballage complètement vidé doit être confié au collecteur autorisé des déchets.

13.1.2. Informations pertinentes pour le traitement des déchets

-

13.1.3. Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

-

13.1.4. Autres recommandations d'élimination

-

RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

UN 3082

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon le règlement

1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Dénomination commerciale: **FORTISSIMO Insect-Spray**

Date d'établissement: **14.9.2017** · Date de révision: **19.5.2020** · Version: **2**

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(Perméthrine (ISO))

IMDG: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (permethrin (ISO))



14.3. Classe(s) de danger pour le transport

9

14.4. Groupe d'emballage

III

14.5. Dangers pour l'environnement

Étiquetage supplémentaire : DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

IMDG: MARINE POLLUTANT



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Quantités limitées

5 L

Restrictions dans les tunnels

(-)

IMDG point d'éclair

120 °C, c.c.

IMDG Ems

F-A, S-F

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

-

RUBRIQUE 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Règlement (CE) no. 1272/2008 [CLP]
- Règlement (CE) no. 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)
- 832.30 Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (OPA) du 19 décembre 1983 (Etat le 1er janvier 2017)

15.1.1. COV - Directive 2004/42/CE

Non applicable

15.1.2. Des instructions spéciales

Réglementations nationales:

Biocide numéro d'enregistrement (Office fédéral de la santé publique, Berne): CHZB0381

Autorisé uniquement pour une application professionnelle.

916.161 Ordonnance sur la mise en circulation des produits phytosanitaires (Ordonnance sur les produits phytosanitaires, OPPh).

814.81 Ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations et d'objets particulièrement dangereux (Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques, ORRChim).

813.11 Ordonnance sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (Ordonnance sur les produits chimiques, Ochim).

813.12 Ordonnance concernant la mise sur le marché et l'utilisation des produits biocides (Ordonnance sur les produits biocides, OPBio).

SR 814.610 Ordonnance sur les mouvements de déchets OmO.

SR 814.610.1 Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

La sécurité chimique n'est pas disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon le règlement

1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Dénomination commerciale: **FORTISSIMO Insect-Spray**

Date d'établissement: **14.9.2017** · Date de révision: **19.5.2020** · Version: **2**

RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS

Modifications des Fiches de Données de Sécurité

-

Abréviations et acronymes

ETA - Estimation de la toxicité aiguë
ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CEN - Comité européen de normalisation
C&E - Classification et étiquetage
CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n°1272/2008
N° CAS - Numéro du Chemical Abstract Service
CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
CSA - Évaluation de la sécurité chimique
CSR - Rapport sur la sécurité chimique
DNEL - Dose dérivée sans effet
DPD - Directive 1999/45/CE relative aux préparations dangereuses
DSD - Directive 67/548/CEE relative aux substances dangereuses
UA - Utilisateur en aval
CE - Communauté européenne
ECHA - Agence européenne des produits chimiques
Numéro CE - Numéro EINECS et ELINCS (voir également EINECS et ELINCS)
EEE - Espace économique européen (UE + Islande, Liechtenstein et Norvège)
CEE - Communauté économique européenne
EINECS - Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire
ELINCS - Liste européenne des substances chimiques notifiées
FR - Norme européenne
UE - Union européenne
Euphrac - Catalogue européen de phrases normalisées
CED - Catalogue européen des déchets (remplacé par LoW – voir ci-dessous)
SEG - Scénario d'exposition générale
SGH - Système général harmonisé
IATA - Association internationale du transport aérien
OACI-TI - Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses
IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses
IMSBC - Code maritime international des cargaisons solides en vrac
TI - Technologies de l'information
IUCLID - Base de données internationale sur les informations chimiques unifiées
IUPAC - Union internationale de chimie pure et appliquée
CCR - Centre commun de recherche
Kow - Coefficient de partage octanol-eau
CL50 - Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
DL50 - Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
EL - Entité légale
LoW - Liste des déchets (voir <http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm>)
LR - Déclarant principal
F/I - Fabricant/Importateur
EM - État membre
FS - Fiche signalétique
CO - Conditions opératoires
OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques
VLEP - Valeur limite d'exposition professionnelle
JO - Journal officiel
RE - Représentant exclusif
OSHA - Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail
PBT - Persistant, bioaccumulable et toxique
CPE - Concentration prédite sans effet
PNEC - Concentration(s) prédite(s) sans effet
EPI - Équipement de protection individuelle
R(Q)SA - Relation (quantitative) structure-activité
REACH - Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques] Règlement (CE) n°1907/2006
RID - Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail (Règlement concernant le transport

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon le règlement

1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Dénomination commerciale: **FORTISSIMO Insect-Spray**

Date d'établissement: **14.9.2017** · Date de révision: **19.5.2020** · Version: **2**

international ferroviaire des marchandises dangereuses)
RIP - Projet de mise en œuvre de REACH
RMM - Mesure de gestion des risques
APR - Appareil de protection respiratoire
FDS - Fiche de données de sécurité
FEIS - Forum d'échange d'informations sur les substances
PME - Petites et moyennes entreprises
STOT - Toxicité spécifique pour certains organes cibles
(STOT) RE - Exposition répétée
(STOT) SE - Exposition unique
SVHC - Substances extrêmement préoccupantes
NU - Nations Unies
vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Source de données principales utilisées dans la fiche de données

-

Texte des phrases H visées au point 3

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H351 Susceptible de provoquer le cancer .
H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes .
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



-  Étiquetage correct du produit assuré
-  Conforme à la législation locale
-  Classification correcte du produit assurée
-  Informations relatives au transport assurées

© BENS Consulting | www.bens-consulting.com

Les informations contenues dans la présente fiche correspondent à l'état actuel de nos connaissances et expériences et concernent le produit en état de fourniture/livraison. Elle n'ont d'autre but que de décrire notre produit par rapport aux exigences de sécurité. Les citations ne sont aucun